

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 a) de l'ordre du jour

CX/PR 01/11

Février 2001

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-troisième session

La Haye (Pays-Bas), 2-7 avril 2001

### QUESTIONS RELATIVES AUX MÉTHODES D'ANALYSE

#### AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AUX DIRECTIVES SUR LES BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

(Document établi par les Pays-Bas)

#### HISTORIQUE

1. À sa trente-deuxième session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a examiné la situation en ce qui concerne les principes et pratiques de validation des méthodes. Le Comité est convenu que les méthodes validées dans de bonnes conditions dans un laboratoire unique peuvent être considérées comme valables pour déterminer le respect des LMR Codex, en plus des méthodes ayant été validées en collaboration par plusieurs laboratoires. On a noté que le volume II du *Codex Alimentarius* devrait être mis à jour de façon à inclure les méthodes validées par un laboratoire unique. À sa quarante-septième session, le Comité exécutif a approuvé de nouvelles activités concernant les amendements à apporter aux *Directives sur les bonnes pratiques de laboratoire pour l'analyse des résidus de pesticides, Codex Alimentarius, Volume 2A, Partie 1, Résidus de pesticides dans les aliments, Méthodes d'analyse et d'échantillonnage, deuxième édition, Rome 2000, disponible également sur le site URL: [ftp://ftpfao.org/codex/standard/volume\\_2a/en/vol12a1\\_5.pdf](ftp://ftpfao.org/codex/standard/volume_2a/en/vol12a1_5.pdf)*

#### AMENDEMENTS PROPOSÉS

2. Les amendements reposeront sur le rapport d'une Consultation d'experts mixte AOAC/FAO/AIEA sur la validation par un laboratoire unique des méthodes d'analyse des substances chimiques organiques<sup>1</sup> présentes à de faibles concentrations tenue à Miskolc en

---

<sup>1</sup> Report of the AOAC/FAO/AIEA/IUPAC Expert Consultation on Single Laboratory Validation on Analytical Methods for Trace-level Concentrations of Organic Chemicals, in Principles and Practices of Method Validation, A.Fajgelj and A. Ambrus (editors). The Royal Society of Chemistry, London, 2000, ISBN 0-85404-783-2, pages 179-252, aussi disponible à l'adresse ci-après: [http://www.iaea.org/trc/pest-qa\\_va12.htm](http://www.iaea.org/trc/pest-qa_va12.htm).

novembre 1999. Le processus de validation des méthodes ne peut être séparé d'une évaluation permanente de la performance aussi longtemps que la méthode sera appliquée; c'est pourquoi la Consultation de Miskolc a introduit le concept de niveau étalonné le plus faible.

3. Le Comité a souligné également à sa dernière session l'importance d'harmoniser les conditions de validation des méthodes avec celles formulées par d'autres comités du Codex. Le CCMAF examine également, outre le rapport de la Consultation de Miskolc, un autre document important qui est le projet de directives harmonisées de l'UICPA sur la validation des méthodes d'analyse<sup>2</sup> par un laboratoire unique, tandis que le CCRVDF envisage d'inclure le rapport de la Consultation de Miskolc dans la section appropriée du Codex Alimentarius. Le Comité devrait examiner les différences entre les deux documents dans le cadre de son groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse, processus qui devrait permettre de réviser, sur une base solide, les directives sur les bonnes pratiques de laboratoire pour l'analyse des résidus de pesticides actuellement en vigueur.

4. Le Comité a décidé qu'un document devrait être établi par un groupe de rédaction (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, États-Unis, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et GCPF), sous la direction des Pays-Bas, pour décrire les paramètres et critères à appliquer pour évaluer l'utilité des méthodes d'analyse aux fins du Codex. Notant qu'un document analogue serait établi par le CCRDVF, le Comité a invité les pays membres des deux groupes de rédaction de ces comités à assurer l'harmonisation et la coordination entre les travaux des comités. Deux projets de document ont été distribués au groupe de rédaction et un projet de texte pour l'introduction aux méthodes d'analyse recommandées pour l'analyse des résidus de pesticides figure en annexe au document CX/PR 01/12. Un premier document de travail relatif aux directives sur les bonnes pratiques de laboratoire pour l'analyse des résidus de pesticides sera distribué à la réunion pour examen par le Groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse et mise au point par le Comité.

5. Le Comité sera invité à examiner un document qui aura été établi par le Groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse et qui inclura une passerelle entre la validation des méthodes et le contrôle permanent de la qualité (vérification des méthodes).

---

<sup>2</sup> Projet de directives harmonisées de l'UICPA sur la validation des méthodes d'analyse par un laboratoire unique.